

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 20 février 2020 portant nomination des membres du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière

NOR : INTS2005028A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code des transports, notamment son article R. 1621-11 ;

Vu le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 modifié relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 2 *bis* ;

Vu le décret n° 2001-784 du 28 août 2001 portant création du Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2016-1511 du 8 novembre 2016 relatif au Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 fixant les conditions de nomination des experts et les modalités de fonctionnement du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière ;

Vu les propositions des ministères concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du comité des experts pour une durée de trois ans :

M. Laurent ARTH (Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre).

M. Jean-Pascal ASSAILLY (université Gustave Eiffel).

M. Laurent CARNIS (université Gustave Eiffel).

M. Pierre CASTAING (European New Car Assessment Program).

M. Gilles DUCHAMP (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Mme Marie-Axelle GRANIE (université Gustave Eiffel).

M. Benoît HIRON (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Mme Florence HUGUENIN-RICHARD (université Sorbonne).

Mme Reakka KROGER (Centre européen d'études de sécurité et d'analyse des risques).

Mme Sylviane LAFONT (université Gustave Eiffel).

M. Emmanuel LAGARDE (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

M. Olivier MONNEUSE (université Lyon 1).

Mme Manuelle SALATHE (Observatoire national interministériel de la sécurité routière).

Mme Hélène TATTEGRAIN (université Gustave Eiffel).

M. Éric VIOLETTE (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Article 2

Les nominations prononcées au titre du présent arrêté prennent effet le jour de sa signature.

Article 3

Le délégué à la sécurité routière est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le délégué à la sécurité routière,
E. BARBE